LES FORMATIONS mc³f

SECTEUR PERSONNES HANDICAPEES

- Connaissance du handicap : personnels d'encadrement
- Approche du handicap : services généraux, administratif, C.A.E. …
- Bientraitance, distance et éthique : personnels d'encadrement
- Le vieillissement des personnes handicapées mentales : personnels d'encadrement
- Autisme et TED : personnels d'encadrement
- ESAT, mission médico-sociale et travail : moniteurs d'atelier, chefs d'atelier ...

SECTEUR PERSONNES AGEES

- Maltraitance - bientraitance, distance et éthique : tout personnel
- Maltraitance - bientraitance : « formateurs-relais »
- La maladie d'Alzheimer : tout personnel
- Le vieillissement, les aspects somatiques : personnels d'encadrement
- Le vieillissement, les aspects psychologiques et psychiques : personnels d'encadrement
- Prévention des pathologies du vieillissement, en institution, en prestations à domicile : personnels d'encadrement, auxiliaires de vie ...

TOUT SECTEUR MEDICO-SOCIAL

DIRIGEANTS ET CADRES

- Approche de la comptabilité et de la gestion
- Approche de la fonction de chef de service
- Prévenir la crise, manager la crise
- Mettre en place un outil d'évaluation rapide
- Le management participatif
- Nouvelles réglementations, nouvelles pratiques

SALARIES

- Formation des personnes-ressource, des managers ou animateurs de projets
- Formation des « formateurs-relais »

DEMARCHE INSTITUTIONNELLE DE FORMATION A LA PREVENTION DE LA MALTRAITANCE ET A LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

mc³f

PREVENTION DE LA MALTRAITANCE

PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

DEMARCHE INSTITUTIONNELLE DE FORMATION

Etablissements et services
pour personnes handicapées,
personnes âgées.
Services d'aide à domicile.
(incluant la formation des « formateurs-relais »,
conformément à la circulaire DGCS du 23 juillet 2010)

mc³f : 06 89 34 24 73, antenne Antilles-Guyane : 0696 27 21 21
www.mc3f.fr - mc3f@voila.fr
Habilitation ANESM n° H2010-03-397 - N° formateur : 21100056410
Siret : 479 533 762 00023 - Code APE : 7022Z

UNE DEMARCHE INSTITUTIONNELLE

LE CADRE GENERAL

La prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance sont au cœur des préoccupations des organisations médico-sociales et des pouvoirs publics. S'appuyant sur des textes réglementaires toujours plus nombreux, sur les recommandations de l'ANESM, elles constituent deux enjeux que les équipes doivent partager et porter pour :

- garantir la qualité de la prise en charge, et donc la satisfaction de l'usager
- assurer la pérennité des organisations au moment du renouvellement de leur agrément.

LA DEMARCHE INSTITUTIONNELLE S'ADRESSE SUCCESSIVEMENT :

1 AUX DIRIGEANTS ET AUX CADRES 1/2 journée

PRESENTATION DE LA DEMARCHE GLOBALE

Destinée aux cadres dirigeants, aux cadres éducatifs et de soins, aux administrateurs … cette première étape permet de présenter le dispositif général, de dérouler rapidement le contenu de formation des salariés et celui des « formateurs-relais » (ou des salariés chargés de la prévention de la maltraitance et de la promotion de la bientraitance).

Un document de référence (« charte éthique ») et une fiche de signalement de cas avérés ou présumés de maltraitance sont élaborés, revus, éventuellement actualisés si ces documents existent. Ces deux documents sont présentés et explicités lors de la formation des salariés.

2 A TOUS LES SALARIES 1/2 journée ou 1 journée

FORMATION DE BASE

La durée de cette formation est modulable, de 1/2 journée à une journée (module unique pour tous, ou réduit pour les personnels des services administratifs et généraux, possibilité d'intégrer les salariés des entreprises sous-traitantes …).
Cette partie présente :

- les définitions de base (vulnérabilité, risque, maltraitance)
- les différentes formes de maltraitance
- le cadre juridique et réglementaire (lois, circulaires, recommandations de l'ANESM)
- les principes de base de la prévention de la maltraitance et de la promotion de la bientraitance
- maltraitance, bientraitance et démarche d'amélioration continue
- la charte éthique et la fiche de signalement : mode d'emploi ...

3 AUX « FORMATEURS-RELAIS » 1 à 2 journées

COMPLEMENT DE FORMATION

Ce complément à la formation de base :
a/ approfondit les connaissances :

- du cadre juridique
- des dispositifs d'alertes externes
- des recommandations de l'ANESM

b/ aborde de nouveaux thèmes :

- les notions de management, d'animation et de conduite de réunion
- le management participatif, le management du changement …

Un travail d'étude de cas est réalisé par les stagiaires pendant cette partie de formation.
A l'issue de la formation, le futur « formateur-relais » répond à un questionnaire à choix multiples portant exclusivement sur les apports de la formation. En cas de réussite, mc^{3}f délivre, outre l'attestation de présence, une attestation de validation de compétences à la fonction de « formateur-relais ».

Toutes nos formations peuvent être adaptées
à votre structure, vos besoins, votre environnement ...